



COMMUNIQUÉ

COVID-19 : LES DISPOSITIFS POUR LES PERSONNES FRAGILES

En cette période de confinement, la Ville de Parentis en Born et le CCAS maintiennent les actions en direction des personnes les plus fragiles et s'adaptent aux situations d'urgence :

- **Mise en place d'un appel téléphonique quotidien aux personnes isolées**, recensées dans le cadre du Plan Canicule, coordonné par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et réalisé par des bénévoles, en partenariat avec la Croix Rouge, le Secours Catholique et le Secours Populaire (si besoin, un appel à bénévoles sera lancé). Tout est mis en œuvre afin de répondre au mieux aux besoins des personnes isolées.
- **Maintien et adaptation du service de portage des repas à domicile pour les personnes âgées :**
 - Les agents en charge du service seront équipés de masque, de gants et de gel hydroalcoolique,
 - Exceptionnellement et afin d'assurer le bon fonctionnement du service, il est demandé aux bénéficiaires d'éviter, dans la mesure du possible, tout changement de jours de prise des repas,
 - Pour limiter les déplacements, la vente de carte-repas sera effectuée directement par l'agent du portage :
 - pour tout achat de cartes, remettre le chèque uniquement le mercredi à l'agent du portage,
 - l'agent du portage remettra les cartes au bénéficiaire les jours suivants.
- **Banque alimentaire :**
 - la banque alimentaire sera fermée le mercredi 8 avril 2020 (suite à la double distribution du mercredi 25 mars 2020),
 - en cas de nécessité, il sera possible de constituer un colis d'urgence.

- **L'Aide alimentaire** : en étroite collaboration avec le CCAS, les associations de solidarité sont présentes auprès des bénéficiaires :
 - le Secours Populaire assure la distribution de bons d'achat, le mercredi 1^{er} avril 2020,
 - la Croix Rouge vient renforcer le dispositif de l'aide alimentaire.
- **Les Restos du cœur** : dans le cadre de leur mission de distribution alimentaire aux plus démunis, les Restos du Cœur assureront une distribution de colis de dépannage auprès des plus précaires :
 - **les jeudis 9 avril et 23 avril 2020 de 10h à 12h,**
 - le camion sera présent devant le centre des Restos du Cœur de Parentis en Born (17, avenue du Maréchal Foch).

En complément de ces actions, un dispositif exceptionnel et provisoire est mis en place :

- **Dispositif provisoire départemental d'aide aux personnes les plus démunies** :
 - le Conseil Départemental des Landes et l'Association des Maires des Landes (AML 40) en partenariat avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) mettent en place une procédure afin de répondre dans l'urgence aux besoins alimentaires des personnes les plus démunies. Dans ce cadre, le CCAS de Parentis en Born délivrera, après avis des assistantes sociales, des bons d'achat alimentaire durant toute la période de lutte contre le CORONAVIRUS.
 - pour tout renseignement, contactez le n° de permanence du CCAS au 06 07 69 61 65 (du lundi au vendredi).

VILLE DE PARENTIS EN BORN

www.parentis.com